



LIGUE
PAYS DE
LA LOIRE



Journée Tennis

Mardi 12 Décembre 2023

Vertou

Le Comité Départemental du Sport Adapté de Loire-Atlantique vous invite à une séance Para Tennis Adapté le mardi 12 décembre 2023 au Centre Régional de Tennis Ligue des Pays de la Loire, Rue de la ville au Blanc, 44120 Vertou.

Deux créneaux sont disponibles :

- 10h à 11h
- 14h à 15h

Les places par créneau sont limitées.

Inscription avant le 1er Décembre 2023 :

Renvoyer la fiche d'inscription par mail :

sportadapte.44@gmail.com et ctfsa44@gmail.com

Droit à l'image : l'inscription entraîne l'acceptation par chaque participant du droit pour les organisateurs de réaliser les photos et films publiables aux fins de promotion du Sport Adapté.

Vous pouvez revenir vers nous lors de l'inscription pour nous indiquer des sportifs qui ne donneraient pas le droit à l'image.

Engagement à la journée : 2€ par sportif ayant une licence FFSA 23/24 active.

La licence Sport Adapté est obligatoire. Il faut se rapprocher d'un club affilié au Sport Adapté ou du Comité Départemental.

Coût de la licence : 37€ pour les plus de 18 ans (+ l'assurance) et 26 euros pour les - 18 ans

Licence à la journée : 6€, (3 max dans l'année).

Vous avez la possibilité de prendre des licences pour votre établissement via le Formulaire Licence Développement.

Dossier à retrouver sur notre site internet dans l'espace ressource.

https://www.cdsa44.fr/wp-content/uploads/2023/07/PAYS_DE_LA_LOIRE_2023_2024_FO_RFAIT_LICENCE_DEVELOPPEMENT.pdf

CDSA 44 – Maison des Sports, 44 rue Romain Rolland – 44100 Nantes

T° : 07 84 94 42 52

<https://www.cdsa44.fr>

sportadapte.44@gmail.com

Préfecture : W 442007474

Siret : 50859779600020

APE : 9312z

Luttons ensemble contre la Covid-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire

Suite aux directives gouvernementales mises en place depuis le 20 juillet 2020, nous souhaitons attirer votre attention sur le port du masque obligatoire dans tous les espaces clos, mais aussi dès que la distanciation d'un mètre n'est pas possible.

Le masque doit donc être porté tout le temps hors activité. Il est obligatoire pour tous les déplacements ou pauses entre 2 temps d'activité

Pour exemple, en tennis de table, le joueur, entre 2 parties, doit remettre son masque. L'athlète en indoor, dès sa course terminée, remet son masque, etc....
Merci à vous d'être vigilant et de relayer ce rappel auprès de vos sportifs.

Bien à vous

Pour Catherine Fayollet - Médecin Fédéral FFSA



FICHE D'INSCRIPTION

Journée Tennis

Mardi 12 décembre 2023

Nom de l'établissement :

Responsable du Projet :

Son numéro de téléphone/portable :

Vérifier vos téléphones et mails en cas d'annulation (cause suspicion de covid19)

Cocher les créneaux où vous êtes disponibles (places limitées) :

10H à 11H

14H à 15H

Merci d'indiquer les Noms, prénoms et date de naissance des sportifs (obligatoire) :

NOMS	PRÉNOMS	DATE DE NAISSANCE	N° DE LICENCE	LICENCE DÉCOUVERTE

Licence découverte Nombre x 6 € =

--

Engagement journée Nombre x 2 € =

--



LIGUE
PAYS DE
LA LOIRE



TOTAL

CDSA 44 – Maison des Sports, 44 rue Romain Rolland – 44100 Nantes

T° : 07 84 94 42 52

<https://www.cdsa44.fr>

sportadapte.44@gmail.com

Préfecture : W 442007474

Siret : 50859779600020

APE : 9312z